

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE en date du 12 mars 2026

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 26 février 2026, se sont réunis le 12 mars 2026 à 20h en séance ordinaire, salle de conseil au 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - François ANDREYON - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE-NESME - Guy DADOLLE - Nicolas ANGININ - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Alain LE CLOIREC - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Lucien VERCHERE - Jean-Claude CHATAIGNIER - Henri DUCARRE.

Absents : Robert THOMAS - Séverine GARDON-MORIN - Gilles LUCARELLA.

Absents excusés : Hervé CARDON - Jean FARIZY - Martine DEBAUMARCHEY - Jérôme DEBARREIX - Florence BOUCLIER - Karim BENCADI - Véronique MATHUS.

Absent excusé représenté : Stéphane HUET.

Délégué suppléant : Patrick LEROUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Marion THEVENET (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Jean-Pierre BONIN (pouvoir à Michel CANNET).

Jérôme SOUPE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 5 FEVRIER 2026

III- COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LA PRESIDENTE

IV- TOURISME

1°) Signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Département relative à la requalification du maillage des circuits de randonnées du territoire

V- ADMINISTRATION GENERALE

1°) SYMISOA : approbation du programme global proposé pour décliner une stratégie dans le cadre de la démarche Eau'Défi

VI- RESSOURCES HUMAINES

1°) Tourisme : création de deux emplois non permanents saisonniers

2°) Service Déchets : modification du tableau des effectifs - poste d'agent de déchèterie

3°) Culture : transformation du poste de ludothécaire en emploi permanent - création d'un emploi de catégorie C

VII- FINANCES

1°) Contribution 2026 de la Communauté de communes au SYMISOA

2°) Fixation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

3°) Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

4°) Attribution des subventions 2026

5°) Affectation provisoire des résultats 2025

6°) Vote des BP 2026

IX- QUESTIONS DIVERSES

Le quorum est atteint avec 33 présents sur 46 ; sont remis 3 pouvoirs, portant le nombre de votants à 36 ; la séance est ouverte.

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient lors de la tenue du Conseil de Communauté de désigner un secrétaire de séance. Madame la Présidente propose aux conseillers communautaires, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner

le secrétaire de séance. Cette décision de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu les articles L2121-15 et L2121-21 du CGCT ;

Considérant que le secrétaire assiste la Présidente pour vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient ;

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret ;
- désigne Jérôme SOUPE comme secrétaire de séance.

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 5 FEVRIER 2026 (annexe 01)

Suite au Conseil du 5 février dernier, Bertrand COLLAUDIN, vice-Président aux équipements sportifs rappelle les chiffres concernant le projet de réhabilitation de la piscine de La Clayette. L'investissement total s'élève à 3 035 153,17 €, décomposé ainsi :

- 295 524,73 € de maîtrise-d'œuvre, dont 237 180,80 € pour les missions de base, 35 513,70 € pour les missions complémentaires, 15 220,16 € pour le bureau de contrôle, 7 610,08 € pour la sécurité protection santé
- 76 100,79 € pour les études et frais,
- 2 536 693 € pour les travaux.

Bertrand COLLAUDIN ajoute qu'en réponse à Guy DADOLLE, concernant le projet de rénovation de la Maison du canton à La Clayette, il avait été mené une étude de faisabilité en début de mandat s'élevant à environ 1 600 000 €, Guy DADOLLE a indiqué que seulement 400 000 € ont été engagés, or ce chiffre est faux car ce sont seulement 131 919,54 € qui ont été engagés lors de ce mandat, dont 59 270,50 € pour l'Office de Tourisme et 72 649,04 € pour l'école de musique à l'étage.

Enfin, Bertrand COLLAUDIN termine en informant le Conseil qu'il a reçu un courrier recommandé émanant de Guy DADOLLE, demandant le retrait de ses propos lors du précédent Conseil communautaire : « *vous vous comportez comme d'autres personnes dont on n'aurait pas souhaité croiser le chemin il y a quelques décennies* ». Bertrand COLLAUDIN désapprouve ces dénonciations successives à la Préfecture des moindres faits et gestes qui dérangent Guy DADOLLE. En effet, ce dernier l'assigne devant la juridiction compétente pour obtenir réparation. Bertrand COLLAUDIN affirme qu'il ne souhaite pas s'engager dans cette procédure, et retire donc ses propos.

Philippe PAPERIN, vice-Président au tourisme, souhaite répondre à une autre remarque de Guy DADOLLE, qui évoque : « 50 % de hausse de la masse salariale de l'Office de tourisme » ; il qualifie ce chiffre de « *regrettable* » d'autant qu'il a été repris par la presse, et que les conseillères de l'Office de tourisme n'ont pas apprécié. Il rappelle qu'en 2024 il y avait déjà 3 conseillères à l'OT, que la Communauté de communes en a embauché une suite au départ de l'une d'entre elles, aux mêmes conditions de salaire, tout comme les 2 restées en place. En 2026, elles sont toujours au nombre de 3, avec une partie du salaire du Directeur, soit 7 500 €, ce qui représente une hausse de seulement 18 %, non pas 50 %. Guy DADOLLE répond qu'il n'a pas les chiffres, et que cette hausse de 50 % s'applique sur les 3 dernières années. Philippe PAPERIN répond que les salaires augmentent chaque année, et confirme qu'il n'y a pas eu d'embauche supplémentaire, hormis la partie versée au Directeur de l'OT, auparavant prise en charge par le budget général mais qui, depuis la reprise en régie en juillet 2025, est prise en charge sur le budget de l'OT.

Le compte-rendu du 5 février 2026 est adopté avec 1 opposition (Guy DADOLLE) et 35 voix pour.

III- COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LA PRESIDENTE (annexe 02)

Madame la Présidente doit rendre compte des délégations qu'elle a reçues du Conseil de Communauté, en vertu de la délibération n° 2021-114 du 15 octobre 2021. Pas d'observations.

Le Conseil prend acte de l'exercice de ces délégations par la Présidente.

IV- TOURISME

1°) Signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Département relative à la requalification du maillage des circuits de randonnées du territoire (annexe 03 - délibération 2026-017)

Philippe PAPERIN, vice-Président au tourisme, explique que la communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne a entrepris en 2025 la rédaction d'un schéma directeur des mobilités actives en collaboration avec les communes. Avec ce document de référence, elle s'engage sur le volet pédestre à la requalification du réseau des Balades vertes sur son territoire.

Ce projet, estimé sur quatre années, a pour ambition de requalifier une partie du réseau de randonnées actuel et de concevoir de nouveaux itinéraires répondant aux enjeux de territoire. C'est un projet de 29 boucles représentant 342,8 km avec des jonctions entre les boucles et les territoires voisins :

- 1ère année en 2026 : 6 balades
- 2ème année en 2027 : 10 balades,
- 3ème année en 2028 : 13 balades,
- 4ème année en 2029 : finalisation.

Ce projet est en cohérence avec la politique départementale en faveur de la randonnée.

Dans ce cadre, Brionnais Sud Bourgogne et le Département sont amenés à signer une convention de partenariat relative à la requalification du maillage des circuits de randonnées du territoire. Cette convention permet de définir les engagements respectifs des deux parties, pour un projet cohérent et répondant aux attentes et besoins actuels de développement touristique.

Le Département et la Communauté de communes s'engagent :

- vis-à-vis du socle règlementaire que constitue le Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR71),
- vis-à-vis de l'élaboration, de l'animation et de l'accompagnement autour du projet territorial randonnée,
- vis-à-vis des besoins d'information et de valorisation du projet.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

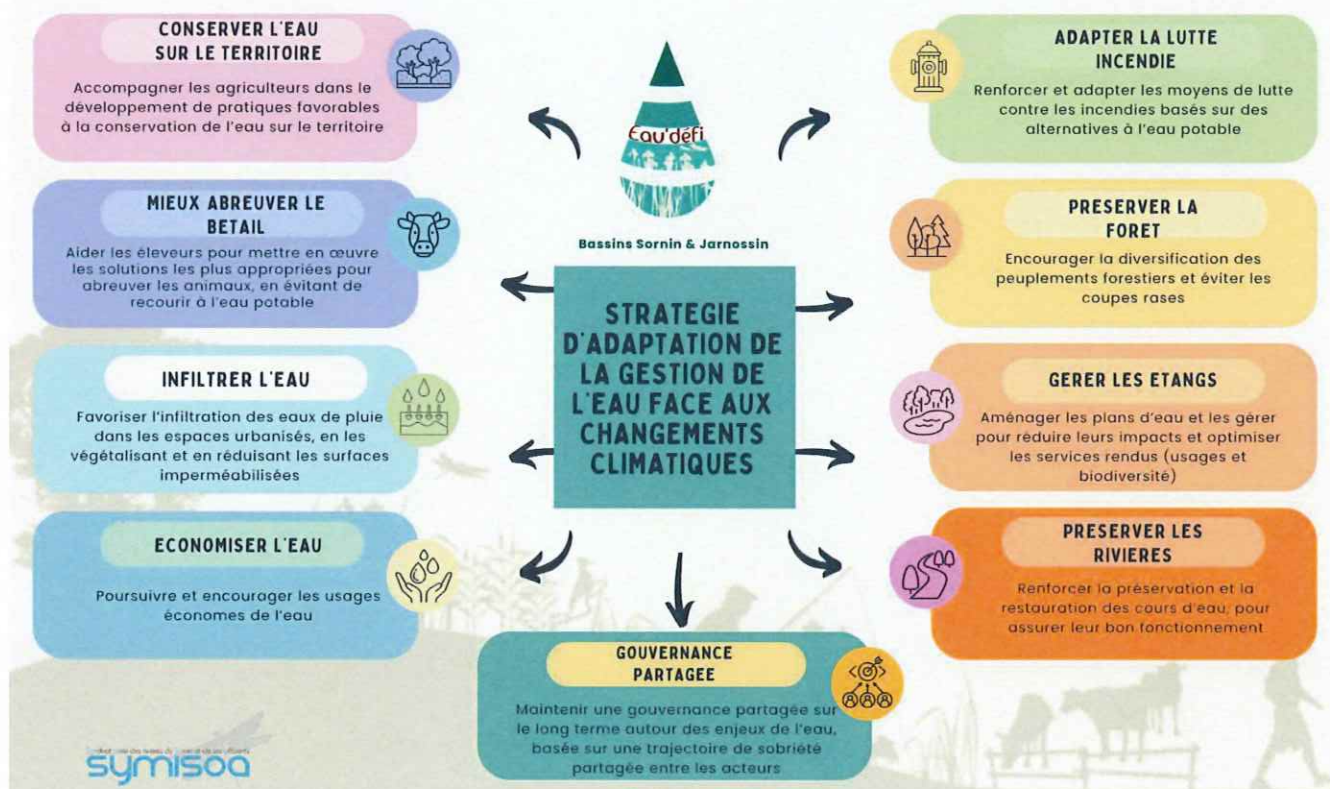
- approuve la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Département relative à la requalification du maillage des circuits de randonnées du territoire,
- autorise la présidente à signer cette convention,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

V- ADMINISTRATION GENERALE

1°) SYMISOA : approbation du programme global proposé pour décliner une stratégie dans le cadre de la démarche Eau'Défi (délibération 2026-018)

Fabrice DEJOUX, vice-Président à l'environnement, explique que le Conseil doit délibérer pour acter la stratégie territoriale d'adaptation à la gestion de l'eau face aux changements climatiques, élaborée dans le cadre de la démarche Eau'Défi par le SYMISOA avec l'ensemble des intercommunalités de son territoire. Pour rappel, à l'exception de l'année 2024, notre territoire a connu au cours des années précédentes des épisodes sévères de sécheresses et de canicules. Leurs conséquences ont provoqué une prise de conscience qui a amené au début de l'année 2021 le Comité syndical du SYMISOA à s'emparer de ces

questions en collaboration étroite avec les Communautés de communes qui couvrent son territoire. Les élus ont souhaité impliquer l'ensemble des acteurs concernés (élus, agriculteurs, services de l'Etat, acteurs économiques et les associations), pour coconstruire avec eux une stratégie partagée d'adaptation aux changements climatiques : la démarche Eau'Défi. Cela s'est concrétisé par la constitution, fin 2023, d'un comité de suivi réunissant tous ces acteurs et par la réalisation d'une étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat), afin de nourrir leurs réflexions. Les difficultés sont concentrées principalement en période d'étiage entre avril et octobre. Une projection climatique montre que la situation devrait s'accroître d'ici 2050. Si on n'agit pas, les tensions sur l'eau vont mécaniquement s'amplifier. Face à ce constat, une stratégie a été élaborée sur proposition des acteurs et validée par le Comité de pilotage de la démarche fin 2025, qui repose sur 3 principes : la sobriété (réduire la consommation d'eau), la résilience des milieux et des territoires, en préservant les rivières, les zones humides, les sols, les haies, les forêts, et le partage équilibré de la ressource, afin d'éviter les conflits d'usage entre l'eau potable, l'agriculture, les milieux naturels ou les activités économiques. Les grands axes sont les suivants :



La stratégie a été déclinée de façon opérationnelle à travers un plan d'action qui sera mis en œuvre conjointement par l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles le SYMISOA et les Communautés de communes, en fonction des champs de compétences de chacune.

Ce programme opérationnel comporte les actions suivantes pour les 6 prochaines années :

1. Accompagner collectivement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux changements climatiques (animations réalisées par le SYMISOA, ainsi que des prestations de la Chambre d'agriculture).
2. Accompagner individuellement les exploitants agricoles sur la gestion de l'eau (sobriété, ressources), en renforçant la mise en défens et l'abreuvement du bétail, en renforçant la restauration des mares et en réalisant des bilans eau à l'échelle des exploitations.
3. Soutenir le développement et la préservation des haies (animations par un technicien du SYMISOA).
4. Mettre en place des plans de gestion partenariaux sur les zones humides prioritaires (animations par le SYMISOA et lien avec les conservatoires d'espaces naturels).
5. Elaborer une charte locale pour la prise en compte de l'eau dans les espaces urbanisés, à destination des collectivités et des mairies.

6. Développer la pédagogie et le dialogue sur les bénéfices apportés par des milieux aquatiques fonctionnels et promouvoir une culture commune autour de la valeur de l'eau en ciblant tous les publics, pour développer une culture commune autour de la rareté de l'eau avec des messages répétés et cohérents entre les différents acteurs publics.
7. Réduire les besoins en eau destinés à l'alimentation en eau potable (efficacité des infrastructures, sobriété des usages, recherche d'alternatives à l'eau potable).
8. Réduire les impacts des plans d'eau et optimiser les services rendus, en améliorant la connaissance des étangs sur le territoire, avec un animateur et des stagiaires pour faire des expertises sur ces plans d'eau, mener un projet exemplaire, sensibiliser et créer un lien entre les agriculteurs et le SDIS.
9. Développer les alternatives aux prélèvements dans les réseaux d'eau potable pour la défense incendie.
10. Améliorer les pratiques forestières, avec l'accompagnement extérieur du Centre National de la Propriété Forestière.
11. Renforcer les opérations de restauration des cours d'eau.
12. Accompagner les structures compétentes en eau potable et urbanisme dans la prise en compte de la trajectoire de gestion quantitative des ressources en eau.
13. Elaborer et mettre en œuvre une maîtrise foncière et/ou d'usage en bords de cours d'eau et sur les zones humides prioritaires.
14. Renforcer les moyens du SYMISOA.
15. Maintenir une gouvernance partagée sur le long terme pour faire vivre la démarche mais aussi prévenir et gérer les tensions et potentiels conflits d'usage de l'eau.

Vu la délibération n°2018-120 en date du 26 septembre 2018, par laquelle la Communauté de communes a transféré sa compétence GEMAPI au SYMISOA pour les bassins versants intégrés dans son périmètre (Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire) ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la stratégie élaborée dans le cadre de la démarche Eau'Défi, visant à adapter localement la gestion de l'eau face aux changements climatiques ;
- approuve le programme global proposé pour décliner cette stratégie, comportant les actions décrites ci-dessus ;
- prévoit de valider une programmation chiffrée pour la période 2027-2029 d'ici fin 2026, pour une inscription à l'accord de territoire qui sera signé par le SYMISOA avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette même période ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

VI- RESSOURCES HUMAINES

1°) Tourisme : création de deux emplois non permanents saisonniers (délibération 2026-019)

Madame la Présidente explique qu'afin d'anticiper la période estivale au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal, il convient de créer deux emplois saisonniers d'agent d'accueil à temps complet sur la saison touristique du 1^{er} juillet 2026 au 30 septembre 2026, sur un grade d'adjoint administratif catégorie C.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2026 deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ; ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 3 mois maximum ; la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 366 correspondant au 1^{er} échelon du grade de recrutement ;

- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

2°) Service Déchets : modification du tableau des effectifs - poste d'agent de déchèterie (délibération 2026-020)

Madame la Présidente informe le Conseil qu'un agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial, exerçant les fonctions d'agent de déchèterie, a sollicité sa mutation à compter du 1er avril 2026. Son poste, inscrit au tableau des effectifs en qualité d'emploi permanent relevant du grade d'adjoint technique (échelle C1), sera vacant à cette date.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique :

- les emplois permanents des collectivités territoriales sont créés et supprimés par délibération de l'organe délibérant (article L.313-1)
- les emplois permanents ont vocation à être occupés par des fonctionnaires
- le recours à un agent contractuel sur emploi permanent est possible uniquement dans les cas prévus par l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

Un emploi permanent relevant de l'échelle C1, accessible sans concours, a vocation à être pourvu par nomination d'un fonctionnaire stagiaire et ne permet pas le recrutement direct d'un agent contractuel. C'est pourquoi il conviendrait de substituer celui-ci par un emploi permanent relevant de l'échelle C2, permettant le recrutement d'un agent contractuel, déjà présent en déchèterie, dans les conditions prévues à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique (CDD de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans, puis possibilité de CDI conformément à l'article L.332-13).

En application de l'article L.313-4 du Code général de la fonction publique, la vacance d'emploi devra être déclarée et publiée. Le recrutement ne pourra intervenir qu'à l'issue du délai réglementaire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la proposition d'ouverture au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe l'emploi permanent d'agent de déchèterie (catégorie C), ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité au chapitre 012 ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

3°) Action sociale : transformation du poste de ludothécaire en emploi permanent - création d'un emploi de catégorie C (délibération 2026-021)

Madame la Présidente rappelle que le poste de ludothécaire a été créé initialement à temps non complet (soit 25 heures) sous la forme d'un contrat de projet. Depuis l'ouverture du centre social le Maill'âges en octobre 2025, les missions exercées s'inscrivent dans une activité régulière, structurante et pérenne du service, l'agent donne entière satisfaction, et a développé la ludothèque dans le cadre du centre social, mais aussi avec les médiathèques et les communes, via la ludothèque itinérante. Le poste participe pleinement au fonctionnement quotidien du centre social et à la mise en œuvre de son projet social. Dès lors, la nature des fonctions ne relève plus d'un besoin temporaire ou lié à un projet identifié dans le temps, mais correspond à un besoin permanent de la collectivité. Le maintien du poste sous forme d'emploi non permanent ne correspond plus à la réalité des missions exercées.

La transformation du poste actuel en emploi permanent, toujours à temps non complet (soit 25 heures), de catégorie C (échelle C1), permettrait :

- d'assurer la continuité et la stabilité du service public ;
- de sécuriser juridiquement la situation du poste ;
- d'adapter le cadre statutaire à la nature pérenne des missions ;
- de reconnaître l'importance stratégique du poste au sein du centre social.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de transformer le poste de ludothécaire en emploi permanent relevant du grade d'adjoint d'animation (catégorie C – échelle C1), à temps non complet (25 heures) ;
- inscrit les crédits nécessaires au BP 2026 ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

VII- FINANCES

1°) Contribution 2026 de la Communauté de communes au SYMISOA (délibération 2026-022)

Arnaud DURIX, vice-Président aux finances, indique que la CCBSB est membre du SYMISOA, auquel elle a transféré sa compétence GEMAPI sur le bassin versant du Sornin en 2018.

Lors du comité social du 16 décembre 2025, le SYMISOA a fixé le montant de participation de ses collectivités. Le montant de la contribution de la Communauté de communes est fixé à 117 200 € comme l'an dernier.

Bernard AUGAGNEUR fait remarquer que le SYMISOA ne prend pas en charge tous les affluents du Sornin, mais surtout le Jarnossin. Fabrice DEJOUX répond que le SYMISOA intervient sur l'ensemble du bassin versant du Sornin et donc tous les affluents du Sornin, sans exception. Henri DUCARRE ajoute qu'il n'a jamais vu le SYMISOA sur la commune de Vauban. Madame la Présidente répond qu'il n'y a peut-être pas eu d'intervention nécessaire, mais la question sera posée.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la participation financière de la CCBSB au SYMISOA, au titre de 2026, pour un montant de 117 200 € ;
- s'engage à inscrire le montant de cette dépense sur le budget primitif 2026 en section de fonctionnement ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

2°) Fixation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (délibération 2026-023)

Arnaud DURIX rappelle que, par délibération n° 2022-078 du 21 septembre 2022, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI. La CCBSB doit alors fixer, chaque année, le produit de la taxe qu'elle souhaite percevoir. Le produit global attendu est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. Il est alors proposé de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 123 523,41 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe le produit de la taxe GEMAPI à 123 523,41 € pour l'année 2026,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

3°) Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 (délibération 2026-024)

Arnaud DURIX rappelle que, par délibération n° 2025-045 du 10 avril 2025, le Conseil communautaire a fixé les taux d'imposition suivants :

- taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %,
- taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %,
- cotisations Foncière des Entreprises : 21,79 %,

- taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70 %.

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'impositions pour l'année 2026, et de fixer à l'identique les taux d'impositions suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %,
- Cotisations Foncière des Entreprises : 21,79 %,
- Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70 %.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe les taux d'impositions 2026 tels que proposés ci-dessus, à savoir :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %,
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %,
 - Cotisations Foncière des Entreprises : 21,79 %,
 - Taxe d'Habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70 %,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

4°) Attribution des subventions 2026 (délibération 2026-025)

Arnaud DURIX explique au Conseil que, conformément au règlement d'attribution de subventions de la Communauté de communes, il est proposé le versement de subventions 2026 comme indiqué ci-dessous :

Projets économiques d'intérêt communautaire			
Association	Projet	Subvention 2025	Montant
Accueil Paysan Bourgogne	De ferme en ferme		900 €
Réserve			9 100 €
TOTAL des crédits à inscrire au BP 2026			10 000 €

Projets culturels d'intérêt communautaire			
Association	Projet	Subvention 2025	Montant
Réserve (dans l'attente de l'avis de la commission culture)			15 000 €
TOTAL des crédits à inscrire au BP 2026			15 000 €

Projets touristiques d'intérêt communautaire			
Association	Projet	Subvention 2025	Montant
Artisans en Brionnais	Salon de Métiers d'Art		1 122,68 €
Réserve			8 877,32 €
TOTAL des crédits à inscrire au BP 2026 (Budget annexe Office de Tourisme)			10 000 €

Jean-Claude VASSAN, vice-Président à la Culture, informe le Conseil que la commission Culture s'est réunie le 4 mars dernier pour étudier les subventions présentées par les associations sur des projets culturels. 2 projets présentés en 2025 ne se renouvellent pas en 2026, à savoir l'organisation d'un spectacle à Dyo et l'association Brio'ch, qui a mis fin à son festival du mois d'octobre pour se diriger vers d'autres formes de propositions. Par contre, on a une nouvelle demande avec le Chœur d'Oratorio de Lyon, qui propose un séjour avec la participation de choristes du Brionnais, issus des membres des chorales de Saint Maurice les Châteauneuf et de La Clayette, et qui s'est déjà produit dans le cadre de Saperli'poètes lors du concert à l'église de Chauffailles en 2025, sous la conduite d'un chef de chœur de renommée internationale. En

ce qui concerne les propositions habituelles, la commission a reconduit les propositions faites les années précédentes, à savoir :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS Evènements culturels 2026

Nom association et coordonnées	Subvention 2025	Montant demandé	Proposition de la commission 4/03/2026
Le Petit Rameur	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Chœur d'Oratorio de Lyon		3 000,00 €	2 000,00 €
La Filature	1 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Les Capteurs D-motions	400,00 €	500,00 €	0,00 €
Panacéa Entertainment	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Arcane 17	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Hello les femmes		500,00 €	500,00 €
Esox Lucius	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
St Rock	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
Les heures musicales du Brionnais	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
L'engrenage	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Fêtes et loisirs dyotois	700,00 €		
Association Brioch	1 500,00 €		
TOTAL	14 600,00 €	19 000,00 €	15 000,00 €

Une augmentation de la subvention a été accordée à la Filature, dans la mesure où l'ambition est supérieure avec 4 expositions prévues et compte tenu du fait que la Filature participe à l'organisation dans le cadre du festival Saperli'poètes, ce qui est une façon de renvoyer l'ascenseur à cette association. La demande émanant de Capteurs d'émotion, association de photographes qui expose depuis 2 ou 3 ans à la chapelle de La Clayette, n'a pas été retenue car des frais de fonctionnement ont été inclus dans le budget, or le règlement d'attribution des subventions voté le 5 février dernier stipule qu'il s'agit d'apporter une aide à l'organisation d'événement, mais en aucun cas au fonctionnement d'une association. Une fois ces frais de fonctionnement déduits, l'événement s'auto-finance quasiment, d'où la décision de ne pas attribuer de subvention pour cette année 2026.

Arnaud DURIX ajoute qu'une subvention a été accordée à un projet économique, de ferme en ferme, ainsi que des projets touristiques, avec le salon des métiers d'art. Un montant a été mis en réserve dans ces 2 catégories, pour répondre à d'autres dossiers en cours d'année.

Philippe PAPERIN, vice-Président au tourisme, informe le Conseil que lui ont été transmis d'autres demandes, dont une du comité des fêtes de Mussy-sous-Dun, pour un projet d'animation autour du viaduc, et un autre projet concernant un film d'animation. Madame la Présidente répond que soit ils n'ont pas encore été étudiés, soit il manque des pièces, ils seront prochainement instruits. Celles qui sont complètes et finalisées ont été inscrites au présent Conseil.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire le montant des dépenses ci-dessus sur le budget prévisionnel 2026 en section de fonctionnement ;
- attribue pour l'année 2026 des subventions comme indiqué ci-dessus ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

5°) Affectation provisoire des résultats 2025 (annexes 04 et 04a - délibération 2026-026)

Arnaud DURIX explique que, suite à la panne nationale du système Hélios, les travaux ont été perturbés, d'où le report du Conseil prévu initialement le 5 mars. A la différence de l'année 2025, le BP 2026 sera voté avant le vote des CFU 2025. La collectivité a la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats qui consiste à intégrer au budget primitif 2026 le résultat estimé 2025 avant le vote du compte financier unique. Les résultats provisoires présentés ci-dessous ont été estimés en concordance avec le SGC. Les CFU 2025 définitifs seront présentés au Conseil avant le 30 juin 2026, et devra délibérer sur la validité des CFU et l'affectation définitive des résultats. Ces résultats provisoires sont les suivants :

RÉSULTATS	CCBSB	ETL - CENTRE SOCIAL	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	TIERS-LIEU	DECHETS	GARE	TANNERIES
Solde de la section d'investissement	-484 601,15	-66 134,85	-8 072,04	33 401,58	58 345,45	-816 723,80	86 591,94
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>204 970,70</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>124 115,87</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Capacité (+) Besoin (-) de financement	-689 571,85	-66 134,85	-8 072,04	33 401,58	-65 770,42	-816 723,80	86 591,94
Solde de la section de fonctionnement	4 795 176,23	145 972,90	23 881,10	4 306,00	248 560,51	756 415,12	0,00
AFFECTATION DES RESULTATS							
Art.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	689 571,85	66 134,85	8 072,04		65 770,42		
Ligne 002 - Solde de fonctionnement reporté	4 105 604,38	79 838,05	15 809,06	4 306,00	182 790,09	756 415,12	
Ligne 001 - Solde d'investissement reporté	-484 601,15	-66 134,85	-8 072,04	33 401,58	58 345,45	-816 723,80	86 591,94

Après délibération, avec 1 opposition (Guy DADOLLE) et 35 voix pour, le Conseil de Communauté :

- approuve l'affectation provisoire des résultats 2025 ci-dessus,
- prend note que l'affectation des résultats 2025 sera rendue définitive par une prochaine délibération prise au moment du vote des CFU 2025, d'ici le 30 juin 2026 au plus tard,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

6°) Vote des BP 2026 (annexes 05, 05a, 05b, 05c, 05d, 05e, 05f, 05g, 05h et 05i - délibération 2026-027)

Arnaud DURIX rappelle que le vote du budget devrait en principe intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice. Toutefois, le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'Etat. La date-limite de vote des budgets locaux a donc été fixée au 15 avril de l'exercice (l'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril). L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité.

Ce budget est le fruit d'un long travail engagé depuis l'automne 2025, avec la préparation du budget Déchets, dans le but de voter les montants de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2026, qui doit intervenir avant la fin 2025. Le calendrier a été accéléré en raison des élections et le souhait d'adopter ces budgets 2026 avant le 15 mars, avec les réunions suivantes :

- 28 janvier : commission finances, consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),
- 5 février : Conseil communautaire relatif au DOB,
- 25 février : commission finances pour travailler les différents budgets,
- ce 12 mars : Conseil communautaire pour vote des budgets.

Arnaud DURIX explique en préambule que la prudence était de mise sur les investissements ces dernières années, afin de consolider les finances, et pour la recherche et le dépôt de dossiers de subventions pour financer les futurs projets. Aujourd'hui le budget est ambitieux au niveau de l'investissement, le plus élevé du mandat, avec près de 5,6 millions d'euros prévus, en comptant les restes à réaliser, sur le budget principal, dont le projet de rénovation de la piscine de La Clayette. Un maximum de subventions sont

recherchées, auprès de la CAF pour la petite enfance, mais aussi de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département pour financer nos projets. Quelques exemples de projets inscrits en 2026 :

- voirie et ouvrages d'art : 1 009 752,42 € comprenant les RAR (Restes à Réaliser) 2025,
- sport : 3 657 000 € pour la réhabilitation de la piscine de La Clayette + 124 000 € de travaux prévus sur la pataugeoire de la piscine de Chauffailles + 17 384 € de travaux sur les city-stades de Tancon et Saint Edmond,
- culture : achat de livres + acquisition d'instruments de musique,
- tourisme : 20 000 € pour la signalétiques des balades vertes, ainsi que la première année complète de reprise en régie de l'Office de tourisme,
- petite enfance : 50 000 € correspondant aux études pour la rénovation du bâtiment du Pôle Enfance Jeunesse à Chauffailles et finaliser les demandes de subvention et les déposer l'année prochaine,
- déchets : 588 640 € pour finaliser les travaux pour accès aux deux déchèteries de Chauffailles et La Clayette, qui sont quasiment terminés
- mobilité : jalonnement et arceaux vélos,
- habitat : 50 000 € pour le début de la mise en place du pacte territorial,
- économie : poursuite de l'aide à l'immobilier d'entreprise, aide aux commerces engagées en 2025 + derniers travaux sur la zone de la Gare à Baudemont + reprise du budget de la zone d'activités Les Bruyères à Chauffailles à partir de février 2026.

Au niveau de la trésorerie, on est à ce jour 3 400 000 €, et l'excédent cumulé 2025 provisoire en date du 24 février 2026 atteint 4 795 176 €.

Arnaud DURIX reprend le détail de la note de présentation annexée au présent compte-rendu.

Guy DADOLLE donne lecture de ses remarques suivantes : *« ce service Déchets n'aura cessé de poser des problèmes pour moi pendant ce mandat ; je rappelle la tarification injuste, je pense aux assistantes maternelles entre autres, la gestion désastreuse du personnel avec un turn-over anormal et son manque de formation, les déchets verts avec leur surface inadaptée pendant des années sur la Bruyère, le tractopelle non entretenu selon le rapport Apave du 1/12/2024, les investissements démesurés, et aujourd'hui, je viens de découvrir avec stupéfaction que le tarif de la REOM, voté le 11 décembre 2025 par cette assemblée, était facturé par la ville de Chauffailles aux 65 résidents de la Résidence pour Personnes Agées le Belvédère, établissement médico-social, à 120 € l'an, au lieu de 86 € pour les années 2025 et 2026, et 80 € pour les années 2023 et 2024 ; c'est scandaleux ! En conclusion, constatant votre incapacité à contrôler la bonne exécution des budgets déchets votés, je ne voterai donc pas ce dernier budget. »*

Madame la Présidente répond qu'en ce qui concerne la Résidence Le Belvédère à Chauffailles, la redevance est facturée à l'unité, par nombre de studios, sur la base de 73 studios à 80 €, tarif qu'on retrouve au niveau des Ehpad, ensuite la résidence refacture aux logements occupés et répartit cette somme sur le nombre d'occupants, ce qui est donc plus élevé que le tarif de 80 € car tient compte de la vacance ; de plus les agents de la résidence font un travail de tri des déchets et de gestion des déchets, qui est facturé dans ces 120 € comme un service rendu aux résidents. Ce tarif reste toutefois plus attractif que s'ils étaient hors du centre médico-social, le tarif étant de 167 € pour les personnes seules dans un logement individuel. Madame la Présidente ajoute que cette somme de 120 € est parfaitement justifiée, et s'étonne du fait que Monsieur DADOLLE trouve cette somme trop élevée, rappelant le désaccord avec Julie BRUNEL alors que Monsieur DADOLLE voulait que les résidents soient facturés au tarif d'une personne seule dans un logement individuel. Fabrice DEJOUX fait remarquer qu'il s'agit de questions concernant la commune de Chauffailles et non pas la Communauté de communes. Concernant la formation des agents de déchèteries, Madame la Présidente répond qu'ils ont la formation nécessaire, avec des réunions régulières avec le responsable de service. Fabrice DEJOUX ajoute qu'il n'y a pas grand-chose à répondre, qu'il n'y a pas *« un turn-over monstrueux »* dans les déchèteries, que Monsieur DADOLLE reproche les investissements réalisés dans les déchèteries alors même qu'il reproche le manque de surface pour les déchets verts, qui sont des injonctions contradictoires. Madame la Présidente conclut : *« Il faut faire et ne pas faire, et pas cher ! »*.

Après délibération, le Conseil de Communauté :

- approuve les différents BP 2026 intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 tels que présentés en annexe :
 - Budget principal : 1 opposition (Guy DADOLLE) et 35 voix pour,
 - Budget annexe Déchets ménagers : 1 opposition (Guy DADOLLE) et 35 voix pour,
 - Budget annexe Centre social : 1 opposition (Guy DADOLLE) et 35 voix pour,
 - Budget annexe Espace Tiers lieu Baudemont : à l'unanimité,
 - Budget annexe Parc d'activités de la Gare : à l'unanimité,
 - Budget annexe Zone d'activités des Tanneries : 1 opposition (Guy DADOLLE) et 35 voix pour,
 - Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal : 1 opposition (Guy DADOLLE) et 35 voix pour ;
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente fait observer qu'il s'agit du dernier Conseil communautaire de ce mandat, et déclare que « nous avons tous essayé, selon nos fonctions et chacun à notre niveau, de faire évoluer les missions et les compétences de la Communauté de communes, vers des services plus efficaces et plus de proximité avec nos habitants ; la très grande majorité d'entre vous a travaillé de manière constructive, dans un esprit communautaire, en ayant bien conscience que les compétences portées par Brionnais Sud Bourgogne sont aujourd'hui essentielles dans le quotidien de nos administrés ; ce fut un mandat tout-à-fait bénéfique pour notre territoire, avec des avancées significatives dans de nombreux domaines, donc je vous remercie pour ce travail commun, pour votre implication ainsi que celle des conseillers municipaux impliqués dans les commissions ; je remercie tout particulièrement les vice-Présidents, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, et les agents de la collectivité. Aux élus qui ne poursuivent pas leur engagement d'élus, je souhaite le meilleur, j'espère que nous pourrons nous revoir à l'occasion de manifestations communautaires, et aux élus qui se représentent, je souhaite bonne chance à certains, et pour la grande majorité des autres, les jeux sont faits, je pourrais presque vous féliciter ce soir ! Merci à vous tous pour tout ce qui a été accompli ; remerciements à Brionnais TV pour la diffusion de nos Conseils et à la presse pour leur présence ; je vous invite à partager le verre de l'amitié pour clôturer ce mandat, merci à vous tous et j'espère à très bientôt ».

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 21h35.

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance
Jérôme SOUPE

Communauté de Communes



Présentation au Conseil Communautaire du 12/03/2026

Note de présentation des Budgets Primitifs 2026

CADRE REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe modifie l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes. Il prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes et est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026, dans le respect des principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, puis transmis au représentant de l'État dans un délai maximal de 15 jours.

Par cet acte, la Présidente est autorisée à engager et mandater les dépenses et à émettre les titres de recettes inscrits au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour mémoire, le budget primitif 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le Conseil communautaire. Il était conforme aux orientations définies dans le rapport d'orientations budgétaires.

Conformément à la réglementation, un débat d'orientations budgétaires s'est tenu dans les dix semaines précédant l'examen du budget, lors du Conseil communautaire du 5 février 2026. Le budget 2026 est élaboré sur la base de ce débat.

Le calendrier a été ajusté en raison de la panne nationale d'Hélios (plateforme informatique de la comptabilité publique), qui ne nous a pas permis de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à la présentation des budgets pour le conseil communautaire initialement prévu le 5 mars 2026.

Celui-ci est reporté au 12 mars 2026. Aussi, les CFU 2025 seront établis à titre provisoire et que les BP 2026 seront délibérés avec une affectation provisoire des résultats 2025.

GENERALITES

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses.

Il se compose de deux sections distinctes :

- la section de fonctionnement ;
- la section d'investissement.

Chacune de ces sections comporte une colonne « dépenses » et une colonne « recettes », organisées par chapitres puis par articles.

La Communauté de communes dispose d'un budget principal et de 6 budgets annexes :

- 1 SPIC (service public industriel et commercial), financé par l'utilisateur via une redevance : Déchets ménagers ;
- 5 SPA (services publics administratifs) : Enfance Temps Libre, Parc d'activités La Gare, Zone des Tanneries, Espace Tiers-Lieu de Baudemont, Office de tourisme.

À compter du 1er février 2026, un septième budget annexe est créé : Zone d'activités Les Bruyères à Chauffailles, suite à la fin de la concession avec la SEMA.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2026, le budget *Enfance Temps Libre* devient le Budget Centre Social, intégrant certaines actions auparavant rattachées au budget principal :

- le portage de repas à domicile (activité assujettie à la TVA) ;
- les actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales ;
- le Conseil Communautaire jeunes.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité.

Elle regroupe :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements et provisions) ;
- les recettes issues des services rendus à la population (bibliothèques, école de musique, portage de repas, piscines, ...), de la fiscalité, des dotations de l'État et des subventions.

I. LE BUDGET PRINCIPAL

Pour 2026, les recettes de fonctionnement, incluant un excédent reporté de **4 105 604.38 €**, s'élèvent à **15 704 830.08 €**. Elles couvrent des dépenses de fonctionnement de **14 270 743.52 €**, soit un suréquilibre de **1 434 086.56 €**.

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2026 s'élèvent à **15 704 830.08 €**, contre **15 400 921.22 €** au budget 2025 et **15 047 792.70 €** au réalisé 2025.

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges** : remboursements sur rémunérations du personnel en cas d'absence, inscrits sur la base des éléments prévisibles.

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	8 696,06	126 642,58	10 000,00

- **Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses**

Le chapitre 70 s'élève à **2 162 630.50 €** contre **1 997 981 €** (budget 2025) et **1 918 380.05 €** (réalisé 2025)

Les principales évolutions au sein de chapitre sont :

Compte 70631 – Produits à caractère sportif / compte

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
70631	A caractère sportif	55 000,00	-	57 500,00

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
706888	Autres	33 000,00	94 608,50	30 000,00

Les recettes des entrées piscine ont été imputées au compte 706888 en 2025 par erreur pour **62 160.50 €**, et budgétées pour 2026 avec prudence pour **57 500 €** au compte 70631.

Les autres recettes du compte 706888 concernent le reversement de la Poste pour les agences postales intercommunales pour **32 448 €** en 2025, et budgétées **30 000 €** en 2026.

Compte 7066 – Redevances et droits des services à caractère social

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
7066	Redevances&droits des services à caractère social	172 000,00	136 708,62	-

Diminution d'environ **1 000 repas** en 2025.

Désormais, le portage de repas est intégré au Budget Centre Social.

Comptes 708421 – Remboursement sur rémunération du personnel des budgets annexes

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
708421	Non dotés de la personnalité morale	1 663 838,00	1 635 133,96	2 010 279,50

	Réalisé 2025	Proposition 2026
Espace Tiers-Lieu	34 758,14	37 170,00
Déchets	406 069,12	450 740,00
Centre Social	1 113 373,15	1 353 328,50
Office de Tourisme	80 933,55	169 041,00
Total	1 635 133,96	2 010 279,50

Augmentation générale due à l'augmentation de la CNRACL et de l'assurance des risques statutaires.

- Déchets : le responsable à 100% sur le budget déchets + 2 agents sur toute l'année 2026
- Centre Social : 2 créations de poste + intégration portage de repas
- Office de Tourisme : salaires des conseillères permanents et saisonniers + 30 % salaire du directeur

Compte 70878 – par des tiers

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
70878	par des tiers	19 443,00	- 22 573,20	12 751,00

Cela concerne essentiellement les mises à disposition des établissements sportifs aux collèges ainsi que des remboursements des Taxes Foncières par les occupants de l'Espace Entreprise.

Le résultat 2025 est négatif en raison d'une contre-passation des rattachements 2024 de -40 500 € concernant une subvention de l'étude pré-opérationnelle OPAH.

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes**
- **Chapitre 731 – Impositions directes**
- **Chapitre 74 – Dotations et participations**

Les chapitres 73, 731 et 74 s'élèvent à 8 622 666 € contre 8 740 196.84 € (budgété 2025) et 8 988 360.16 € (réalisé 2025).

		BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
73	Impôts et taxes	3 981 760,00	4 009 399,00	3 900 000,00
731	Impositions directes	3 336 432,04	3 330 754,90	3 250 530,00
74	Dotations et participations	1 422 004,80	1 648 206,26	1 472 136,00
	Total	8 740 196,84	8 988 360,16	8 622 666,00

		BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
7351	Fraction compensatoire de la TFPB, taxe habitation	3 060 355,00	3 060 355,00	3 000 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	721 405,00	721 405,00	700 000,00
73111	Impôts directs locaux	2 876 335,00	2 808 075,00	2 800 000,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	205 206,00	215 028,00	200 000,00
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	99 322,00	102 033,00	100 000,00
73118	Autres contributions directes	14 055,00	27 890,00	14 000,00
74832	Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	262 718,00	262 718,00	260 000,00
74833	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	56 599,00	56 916,00	50 000,00
Total		7 295 995,00	7 254 420,00	7 124 000,00

- Les produits fiscaux prévisionnels 2026 n'étant pas encore notifiés par l'Etat, ils sont estimés avec prudence

		BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	420 000,00	510 155,00	500 000,00
741126	Dotation de compensation des ECPI	550 000,00	564 141,00	550 000,00
Total		970 000,00	1 074 296,00	1 050 000,00

- A ce jour, les dotations de l'Etat n'étant pas connues, elles sont inscrites avec prudence.

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
73136	Taxe gestion milieux aquatiques et prév. inond.	123 514,04	123 570,00	123 530,00

- La taxe GEMAPI sert à couvrir les contributions au SYMISOA et SMAAA.
 - o Contribution SYMISOA : 117 200 €
 - o SMAAA : 6 330 € environ. **Reste à confirmer**

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
731721	Taxe de séjour	17 000,00	17 730,18	12 000,00

- Un montant de 12 000 € est prévu pour la taxe de séjour toujours collectée sur le Budget principal mais qui est valorisée dans la subvention d'équilibre au budget Office de Tourisme Intercommunal.

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
74718	Autres	85 191,30	130 703,30	49 000,00

- Pour 2025, il s'agit :
 - o Subvention départementale pour l'école de musique : 15 363€
 - o Subvention étude pré opérationnelle Opah : 40 500 €
 - o Financement poste de conseillère numérique : 30 000 €
 - o Financement poste de chargée de mission PVD : 44 840.30 €
- Pour 2026, il s'agit :
 - o Financement poste de conseillère numérique : 4 000 €
 - o Financement poste de chargée de mission PVD : 45 000 €

		BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
7472	Région	-	44 208,34	24 000,00
7473	Département	-	8 300,00	3 236,00
747818	Autres	47 496,50	-	35 900,00
Total		47 496,50	52 508,34	63 136,00

- La subvention de la Région finance la programmation culturelle : 24 000 €
- Celle du Département pour l'incitation de la pratique du vélo : 3 236 €
- La subvention de l'Agence de l'Eau budgétée 47 496.50 € est revue à 35 900 € en 2026, l'étude de transfert des compétences eau-assainissement n'était pas entièrement réalisée.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Le chapitre 75 s'élève à 770 018.67 € contre 769 204.78 € (budgété 2025) et 43 712.65 € (réalisé 2025).

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
752	Revenus des immeubles	23 400,00	22 828,44	23 400,00
75821	Excédent des budgets annexes à carac.admin.	745 804,78	-	746 618,67
75888	Autres	-	20 884,21	-

- Le compte 752 correspond aux revenus de l'espace entreprises (16 000 €) et de la Maison des solidarités (7 400 €).
- Le compte 75821 correspond à l'excédent de fonctionnement du budget de la Gare de 746 618.67 €
- En 2025, le compte 75888 concerne essentiellement un produit de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour 11 018 €, des remboursements d'assurance pour 7 162 € et les ventes d'un portail et d'une tondeuse pour 2 300 €.

➤ **Chapitre 77 – Produits spécifiques**

Rien n'est budgété en 2026.

En 2025, cela concerne :

- Une annulation de mandat pour 755.62 €
- la vente du tractopelle pour 54 000 € et celle d'un appartement à La Clayette pour 17 000 €.

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
77	Produits spécifiques	-	71 755,62	-
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	-	755,62	-
775	Produits des cessions d'immobilisations	-	71 000,00	-

➤ **Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Le chapitre s'élève à 4 105 604.38 € contre 3 847 355.08 € en 2025.

L'excédent 2025 constaté est de 4 795 176.23 €. L'affectation provisoire des résultats 2025 au BP 2026 permet l'inscription de 4 105 604.38 € en section de fonctionnement au chapitre 002 et 689 571.85 € en section d'investissement au compte 1068.

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 847 355,08	3 847 355,08	4 105 604,38

➤ **Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections**

Le chapitre 042 s’élève à 33 910.53 € contre 37 487.46 € (budgété 2025) et 51 586.56 € (réalisé 2025).

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	37 487,46	51 586,56	33 910,53

B) Les dépenses de fonctionnement

Au vu des recettes de fonctionnement, il est proposé un montant de dépenses de fonctionnement de 14 270 743.52 €, contre 13 516 041.13 € (budget 2025) et 10 252 616.47 € (réalisé 2025).

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Le chapitre 011 s’élève à 1 182 093.31 € contre 1 544 525.26 € (budgété 2025) et 1 299 144.46 € (réalisé 2025).

La diminution est due :

- au budget annexe Centre Social du service portage de repas, des frais liés au réseau VIF et Conseil Communautaire Jeunes ;
- au budget annexe Office de Tourisme Intercommunal de plusieurs lignes de dépenses ;

Les principales évolutions au sein de ce chapitre sont :

Compte 6042 – Achats prestations de service

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	142 110,63	104 633,21	20 886,00

- 20 886 € pour la mobilité (contrat Blablacar Daily, campagne incitation covoiturage, étude TAD Transfert à la demande, communication TER, organisation évènements mobilité)
- Transfert du portage de repas au Budget Centre Social

Compte 60612 – Energie – électricité

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
60612	Energie - Electricité	129 000,00	147 953,94	122 100,00

- Réalisé 2025 plus important que budgété. La raison principale est un rappel de facture de gaz pour le gymnase.

Compte 60622 – Carburants

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
60622	Carburants	14 575,00	7 595,90	7 700,00

- Le budget 2026 est évalué par rapport au réalisé.

60624 – Produits de traitement

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
60624	Produits de traitement	13 000,00	4 390,34	12 000,00

- Renouvellement du stock des produits de traitement pour les piscines

Compte 60632 – Fournitures de petit équipement

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
60632	Fournitures de petit équipement	9 524,00	12 210,46	10 750,00

- En 2025, nécessité de meubler un appartement pour les maîtres-nageurs à La Clayette.

Compte 60633 – Fournitures de voirie

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	-	-

- Cet article concerne les balades vertes qui seront réalisées sur le budget Office de Tourisme Intercommunal

Compte 6067 – Fournitures scolaires

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6067	Fournitures scolaires	2 000,00	1 386,47	2 000,00

- Pour mémoire : 400 € pour la psychologue scolaires et 1 600 € pour le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves).

Compte 6068 – Autres matières et fournitures

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6068	Autres matières et fournitures	46 228,00	15 210,68	17 100,00

- Les dépenses budgétées ne se sont pas toutes réalisées ou furent diminuées en 2025.

Compte 6078 – Autres marchandises

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6078	Autres marchandises	-	9 312,83	-

- Achats pour l'Office de Tourisme Intercommunal. Des dépenses avancées par le Budget

principal, puis remboursées par le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Compte 611 – Contrat de prestations de services

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
611	Contrats de prestations de services	27 461,00	27 425,00	28 886,40

- Mandarine Média pour 5 000 € + REOM

Compte 6132 – Locations immobilières

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6132	Locations immobilières	8 950,00	6 192,22	8 200,00

- La proposition budgétaire 2026 concerne essentiellement les locations pour l'école de musique de Chauffailles (2 700 €), les frais d'hébergement des saisonniers des piscines (5 000 €).

Compte 61358 – Autres

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
61358	Autres	22 598,76	19 420,76	16 686,00

- Ces dépenses concernent les locations de matériels, notamment les copieurs, les bouteilles d'oxygène des piscines.

Compte 61521 – Terrains

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
61521	Terrains	6 250,00	1 960,94	250,00

- Cet article concerne des frais d'entretien des terrains
- En 2025, 6 000 € furent budgétés pour l'élagage des arbres de la Zone La Bruyère réalisé fin 2025, facturé en 2026 sur le Budget Les Bruyères.

Compte 615221 – Bâtiments publics

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
615221	Bâtiments publics	29 800,00	15 950,18	29 100,00

- La proposition budgétaire 2026 prend en compte les différents travaux nécessaires au maintien des bâtiments publics.

Compte 615231 – Voiries

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
615231	Voiries	208 250,11	181 477,85	150 000,00

- Pour rappel, une partie des travaux de voirie est imputée à la section de fonctionnement. 9

Compte 61551 – Matériel roulant

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
61551	Matériel roulant	9 900,00	10 497,30	12 600,00

- Frais d'entretien des véhicules et matériels roulant.

Compte 61558 – Autres biens mobiliers

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
61558	Autres biens mobiliers	16 350,00	10 096,78	14 200,00

- Ces dépenses concernent l'entretien et les réparations des biens mobiliers : informatique, machine à affranchir, ponts bascule, etc.

Compte 6156 – Maintenance

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6156	Maintenance	81 478,00	65 009,71	80 614,00

- Ces dépenses concernent les maintenances et frais liés aux vérifications de matériels : copieurs, logiciels, extincteurs, aires de jeux, systèmes des piscines, ascenseurs.

Compte 6161 – Multirisques

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6161	Multirisques	26 573,52	41 205,01	44 938,37

- Les primes des assurances ont augmenté.

Compte 617 – Etudes et recherches

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
617	Etudes et recherches	59 197,50	61 873,50	29 300,00

- En 2025, il s'agissait essentiellement des frais d'étude de transfert des compétences eau et assainissement pour 57 157.50 €.
- Des frais d'études sont prévues pour les Tanneries dont le budget annexe sera clôturé durant 2026.

Compte 6188 – Autres frais divers

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6188	Autres frais divers	5 020,00	46 167,99	64 716,00

- Pour 2026, les dépenses concernent les frais du service culture pour des animations et évènements divers :
 - o 7 000 € pour l'école de musique
 - o 9 000 € pour le réseau des bibliothèques
 - o 46 666 € pour la programmation culturelle
 - o 2 050 € pour d'autres divers frais
- Ces dépenses avaient été budgétés en 2025 au compte 6238.

Compte 62268 – Autres honoraires, conseils

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
62268	Autres honoraires, conseils...	120 600,00	58,08	50 000,00

- Une somme de 50 000 € est proposée pour l'ingénierie du Pacte territorial.

Compte 6227 – Frais d'actes et de contentieux

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6227	Frais d'actes et de contentieux	-	3 696,00	-

- En 2025, frais d'avocats concernant un litige de voirie avec un riverain.

Compte 6231 – Annonces et insertions

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6231	Annonces et insertions	9 700,00	6 461,75	2 980,00

- Ce compte concernant les annonces légales de publication des marchés publics.

Compte 6237 – Publications

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6237	Publications	19 650,00	5 410,10	17 828,00

- Des frais de publication pour le Lien local, les impressions des bulletins, la communication pour la mobilité et le PLUI.

Compte 6238 – Divers

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6238	Divers	86 286,00	17 780,43	10 600,00

- Frais divers. Pour rappel, la somme budgétée en 2025 pour la culture a été réalisée au compte 6188.

Compte 6245 – Transports de personnes extérieures à la collectivité

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6245	Transports de personnes extér. à la coll.	23 000,00	22 255,00	25 000,00

- Ce compte concerne les frais de transport des élèves aux piscines et gymnase.

Compte 6282 – Frais de gardiennage

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6282	Frais de gardiennage	-	3 297,60	10 000,00

- Prévision de frais de gardiennage dans les piscines en cas de nécessité.

Compte 62875 – Aux communes membres

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
62875	Aux communes membres du GFP	278 880,74	268 766,17	245 274,74

- Les dépenses dues aux communes sont les suivantes :
 - o Loyer école de musique à Chauffailles : 2 400 €
 - o Loyer médiathèque à La Clayette : 8 000 €
 - o Entretien voirie communautaire (même enveloppe) : 234 874.74 €

Compte 62888 – Divers

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
62888	Autres	-	422,17	2 000,00

- Actions dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial.

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Pour rappel, le budget principal supporte les charges du personnel de tous les budgets.

Le chapitre 012 s'élève à 3 788 673.50 € € contre 3 539 562 € (budgété 2025) et 3 413 104.72 € (réalisé 2025).

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 539 562,00	3 412 859,77	3 788 673,50

Une hausse des charges du personnel est à prévoir pour l'année 2026 en raison notamment de :

- Augmentation de la part patronale des charges CNRACL (environ 30 000 euros)
- Augmentation du coût de l'assurance des risques statutaires (changement de contrat au 01-01-2026) ; augmentation d'environ 40 000 euros de la cotisation annuelle
- Des évolutions de carrières et de revalorisations salariales diverses

SERVICE ACTION SOCIALE

- Recrutement d'un agent « Référent famille » de catégorie A à temps complet (coût prévisionnel de 40 000 euros minimum)
- Recrutement d'un agent « Coordinateur des services d'accueil du centre social » de catégorie B à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2026 (coût prévisionnel de 31 000 euros)

SERVICE CULTURE ET TOURISME

- Reprise en gestion directe de l'activité de l'Office de Tourisme Sud Brionnais à compter du 1^{er} juillet 2025. Coût annuel 2026 estimé à 169 041 euros contre 80 933.55 € (réalisé 2025)

SERVICE ENVIRONNEMENT

- 2 agents recrutés courant 2025 sont rémunérés sur toute l'année 2026 (+ 20 000 €)
- 3 agents contractuels d'un mois pour le contrôle d'accès (+ 10 000 €)

SERVICES TRANSVERSAUX

- Une assistante RH recrutée au 01/09/2025, et rémunérée sur toute l'année 2026 (+ 14 000 €)
- Un agent de voirie recruté 01/06/2025 après la mise à disposition d'un autre (+ 7 000 €)
- Enveloppe globale pour remplacement d'agents malades (+ 25 000 €)

SERVICES DU BUDGET PRINCIPAL	1 778 394,00
BUDGET CENTRE SOCIAL	1 353 328,50
BUDGET DECHETS	450 740,00
BUDGETS ESPACE TIERS LIEU	37 170,00
BUDGET OFFICE DE TOURISME	169 041,00
TOTAL GENERAL	3 788 673,50

➤ Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le chapitre 014 s'élève à 2 498 684.53 € contre 2 478 736.75 € (budgété 2025) et 2 421 413.79 € (réalisé 2025).

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
014	Atténuations de produits	2 478 736,75	2 421 413,75	2 498 684,53
739111	Autres restit. titre dégrèv. sur contrib. directes	50 000,00	2 267,00	100 000,00
739211	Attributions de compensation	2 346 168,75	2 346 168,75	2 318 684,53
739221	FNGIR	53 088,00	53 088,00	55 000,00
739222	Fonds de péréquation des ress comm et intercom	29 480,00	19 890,00	25 000,00

Ce chapitre concerne principalement :

- Une enveloppe de 100 000 € correspondant au Dilico (dispositif de lissage conjoncturel) dont la Communauté de Communes pourrait être redevable.
- Les attributions de compensation (AC) que la Communauté de communes verse à ses communes membres. Une diminution prévue en 2026 en raison du reversement du soutien financier au titre de la SPPE (Soutien public de la petite enfance) par la commune de Chauffailles. Le montant déduit des AC sera de 24 393.75 €.
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Il permet à chaque collectivité territoriale de disposer d'un niveau de ressources identique avant et après la suppression de

- cet impôt.
- Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Le chapitre 65 s'élève à 2 375 302.66 € contre 2 562 554.13 € (budgété 2025) et 2 522 089.11 € (réalisé 2025).

Les principales évolutions de ce chapitre sont :

Compte 65182 – Autres charges de gestion courante – garanties d'emprunts

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
65182	Autres charges de gestion courante – garanties d'emprunts	-	-	21 412,69

En 2013, la communauté de communes du Pays Clayettois a adopté par délibération de se porter caution sur les engagements pris par l' AISL de Colombier (soit un prêt de 100 000 €) à hauteur de 50% du montant, soit 50 000 €.

En raison de la liquidation judiciaire de l' AISL, la CCBSB est contrainte d'honorer la caution à hauteur de 21 412.69 €, décompte restant à solder.

Compte 6553 – Service Incendie

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6553	Service d'incendie	549 705,00	549 705,00	552 115,00

- Augmentation du financement du SDIS de 2 410 € pour 2026.

Compte 65568 – Autres contributions / compte 6561 – Organismes de regroupement

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
65568	Autres contributions	281 650,00	287 964,04	287 749,00

- Les dépenses prévisionnelles concernent :
 - La contribution au PETR d'un montant de 164 219 € (11 € par habitant)
 - Le SYMISOA pour 117 200 € et le SMAAA pour 6 330 €, dépenses compensées par la taxe GEMAPI.

Compte 6558 – Autres contributions obligatoires

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
6558	Autres contributions obligatoires	100 860,00	109 065,12	102 052,00

- Les Agences Postales Intercommunales de Coublanc et Chateauneuf : 48 492 €
- PIMMS : 40 060 €
- Cotisation ARNIA : 13 500 €

Compte 657341 – Communes membres du GFP

- Le montant du contingent d'aide sociale est figé depuis 2022, soit un montant de 172 862.40 €.

Compte 65742 – Entreprises

- Une proposition de 10 000 € pour des aides aux commerces.

Compte 65748 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
65748	Autres personnes de droit privé	70 620,00	59 220,00	32 000,00

La proposition budgétaire 2026 comprend :

- Une enveloppe de 15 000 € de soutien à des projets culturels
- Un soutien de 7 000 € dans le cadre de la convention relative au déploiement du l'AIR (Accompagnement Individualisé Renforcé)
- Une enveloppe de 10 000 € de subventions pour des projets associatifs

Pour mémoire, en 2025, 24 500 € avait été versés à l'association Office de Tourisme.

Compte 65821 – Déficit des budgets annexes à caractères administratif

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
65821	Déficit des budg. annexes à caractère admin.	1 214 625,69	1 203 139,02	1 042 460,82
ECO11	ZONE DE LA GARE			
ECO12	ZONE TANNERIES	143 879,63	121 234,03	-
ECO5	ESPACE TIERS-LIEU	94 233,44	77 343,76	88 242,28
SOC2	CENTRE SOCIAL	811 512,62	892 547,38	718 125,60
TOUR	TOURISME	-	62 013,85	-
TOUR3	OFFICE DE TOURISME	165 000,00	50 000,00	236 092,94

Compte 65888 – autres

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
65888	Autres	1 867,00	1 868,87	1 867,00

- Ce montant correspond au versement au CDAD (Conseil départemental de l'accès au droit).

➤ Chapitre 66 – charges financières

Le chapitre 66 s'élève à 85 985.55 € contre 72 161.25 € (réalisé 2025), et concerne les remboursements des intérêts d'emprunts.

Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
66	Charges financières	76 639,91	72 161,25	85 985,55
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 282,82	74 643,66	88 173,50
661121	ICNE de l'exercice N	7 229,62	6 029,93	5 041,67
661122	ICNE de l'exercice N-1	- 6 872,53	- 8 512,34	- 7 229,62

Le Budget Centre Social intègre désormais le portage de repas, les frais liés au réseau VIF et au Conseil Communautaire Jeunes.

La subvention d'équilibre 2026 est de 718 125.60 € contre 811 512.62 € budgétés en 2025, et 892 547.38 € réalisés. La subvention 2026 diminue en raison d'un excédent de fonctionnement reporté et un rappel important de dotations CAF.

IV. LE BUDGET ESPACE TIERS LIEU

Dans le projet 2026, avec un excédent de fonctionnement de 4 306 €, la section de fonctionnement du budget Espace Tiers Lieu s'équilibre à 147 867.62 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère générales	35 359,81	14 000,00	70 Produits des services
012 Charges de personnel	37 170,00		74 Dotations, subventions
		88 242,28	75 Autres produits courants
65 Autres charges de gestion courante	6 000,00	1 411,73	78 Reprises sur amortissements
67 Charges spécifiques	100,00	39 907,61	042 Op. d'ordres de transfert
68 Dotations provisions	1 000,00	4 306,00	002 Excédent de fonctionnement reporté
042 Opérations d'ordres entre sections	68 237,81		
023 Vir. à la section d'investissement			
TOTAL PREVISIONNEL	147 867,62	147 867,62	
		Solde = 0,00	

- Une augmentation des dépenses en raison d'une communication plus importante pour accroître sa fréquentation.
- Une recette de fréquentation est inscrite à hauteur de 14 000 €.

V. LE BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Dans le projet 2026, avec un excédent de fonctionnement reporté de 15 809.06 €, la section de fonctionnement du budget Office de Tourisme Intercommunal s'équilibre à 311 702 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	112 661,00	59 800,00	70 Produits des services
012 Charges de personnel	164 041,00		72 Production immobilisée
65 Autres charges de gestion courantes	10 000,00		74 Dotations, subventions
67 Charges exceptionnelles		236 092,94	75 Autres produits courants
68 Dotations provisions			77 Produits exceptionnels
042 Opérations d'ordres entre sections	7 001,66		042 Op. d'ordres de transfert
023 Vir. à la section d'investissement	17 998,34	15 809,06	002 Excédent de fonctionnement reporté
TOTAL PREVISIONNEL	311 702,00	311 702,00	
		Solde = 0,00	

La subvention d'équilibre s'élève à 236 092.94 €. Pour rappel, la CCBSB versait une subvention à l'association de 147 000 €. La différence de 89 092.94 € s'explique principalement par les dépenses suivantes :

- Une partie du salaire du directeur (année pleine) : 16 500 €
- Versement aux communes pour les balades vertes : 11 606 €
- Investissement sur le bâtiment : 5 000 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. BUDGET PRINCIPAL

Désignation	2026		
	RAR 2025	Nouvelles	BP
20 - Immobilisations incorporelles	-	12 741,00	12 741,00
Mobilité : chronomap		9 600,00	9 600,00
Logiciel gestion financière Cosoluce : migration		3 141,00	3 141,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	80 000,00	80 000,00
Pacte		50 000,00	50 000,00
Aides entreprises		30 000,00	30 000,00
21 - Immobilisations corporelles	204 970,70	5 273 495,55	5 478 466,25
Maison du canton : menuiseries	8 784,70		8 784,70
Réfection toiture + désamiantage bâtiment	62 580,00		62 580,00
Pont élévateur	14 584,24		14 584,24
Pont bascule Chauffailles : lecteur badges	3 655,20		3 655,20
Citystades : sols Tandon - St Edmond	17 394,00		17 394,00
Citystades : paniers basket		8 000,00	8 000,00
Bâtiment Elie Maurette : local kiné		1 000,00	1 000,00
Gymnase	3 587,88	33 000,00	36 587,88
Piscine de Chauffailles		124 000,00	124 000,00
Piscine de La Clayette		3 657 000,00	3 657 000,00
Installation panneaux photovoltaïques local ST		85 000,00	85 000,00
Réaménagement espace local ST		15 000,00	15 000,00
Jalonnement vélo		25 000,00	25 000,00
Arceaux vélo		15 600,00	15 600,00
Ouvrages d'art	94 384,68	150 000,00	244 384,68
Voirie fond d'urgence		50 000,00	50 000,00
Voirie travaux		715 367,74	715 367,74
Matériel son et lumière		3 000,00	3 000,00
Instruments musique		2 200,00	2 200,00
Livres		25 000,00	25 000,00
Matériel informatique		10 500,00	10 500,00
Matériels bureau et mobiliers		2 000,00	2 000,00
Rachat terrains Les Tanneries		328 577,81	328 577,81
Autres immobilisations		23 250,00	23 250,00
TOTAL	204 970,70	5 366 236,55	5 571 207,25

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
10 Dotations, fonds divers			10 Dotations, réserves
13 Subventions d'inv. (remb)		689 571,85	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés
16 remb. Emprunts	375 258,63	596 174,95	13 Subventions
20 Immobilisation incorporelles	12 741,00		13 Subventions RAR
20 Immobilisation incorporelles RAR		2 427 887,59	16 Emprunts et dettes assimilés
204 Subventions d'équipement	80 000,00		19 Différences sur réalisations immo
204 Subventions d'équipement RAR			21 Immobilisation corporelle
21 Immobilisations corporelles	5 273 495,55		204 Subventions d'équipement RAR
21 Immobilisations corporelles RAR	204 970,70		27 Autres immobilisations financières
26 Participations et créances ratt.			024 Produits des cessions immo
27 Autres immos financières	1 584 660,80	482 157,84	040 Op. d'ordres de transfert
040 Op. d'ordres de transfert	33 910,53	3 853 846,13	021 Virement de la section de fonctionnement
001 déficit d'investissement reporté	484 601,15		
TOTAL PREVISIONNEL	8 049 638,36	8 049 638,36	
Solde = 0,00			

Le compte 27 concerne des avances en recettes d'investissement pour les zones d'activités :

- Les Bruyères pour 491 434.50 €
- La Gare pour 1 093 226.30 €

II. BUDGET CENTRE SOCIAL

Désignation	2026		
	RAR 2025	Nouvelles	BP
21 - Immobilisations corporelles	-	124 015,68	124 015,68
Secteur jeunes		25 000,00	25 000,00
AMO + MOE réhabilitation bâtiments PEJ		50 000,00	50 000,00
Véhicule		15 000,00	15 000,00
Matériel pour séjours		3 000,00	3 000,00
ALSH Colombier		1 336,00	1 336,00
Réseau VIF : aménagement appartement		4 500,00	4 500,00
Crèche Chauffailles		2 620,01	2 620,01
Crèche La Clayette		12 559,67	12 559,67
Matériel informatiques		3 000,00	3 000,00
Autres immobilisations		7 000,00	7 000,00
TOTAL	-	124 015,68	124 015,68

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
10 Dotations, fonds divers et réserves		66 134,85	10 Dotations, réserves
20 Immobilisation incorporelles			
21 Immobilisations corporelles	124 015,68	82 477,00	13 Subventions
21 Immobilisations corporelles RAR		44 044,54	040 Op. d'ordres de transfert
16 Emprunts		8 694,14	021 Vir. De la section fonctionnement
040 Op. D'ordre transfert entre section	11 200,00		001 Excédent d'investissement reporté
001 déficit d'investissement reporté	66 134,85		
TOTAL PREVISIONNEL	201 350,53	201 350,53	
Solde = 0,00			

V. BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Désignation	2026		
	RAR 2025	Nouvelles	BP
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	-
			-
21 - Immobilisations corporelles	-	25 000,00	25 000,00
Panneaux sur bâtiment		2 000,00	2 000,00
Signalétique balades vertes		20 000,00	20 000,00
Autres immobilisations		3 000,00	3 000,00
TOTAL	-	25 000,00	25 000,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
10 Dotations, fonds divers et réserves		8 072,04	10 Dotations, réserves
20 Immobilisation incorporelles			13 Subventions
21 Immobilisations corporelles	25 000,00		13 Subventions RAR
21 Immobilisations corporelles RAR		7 001,66	040 Op. d'ordres de transfert
16 Emprunts		17 998,34	021 Vir. De la section fonctionnement
040 Op. D'ordre transfert entre section			001 Excédent d'investissement reporté
001 déficit d'investissement reporté	8 072,04		
TOTAL PREVISIONNEL	33 072,04	33 072,04	
		Solde = 0,00	

VI. BUDGET DE LA GARE

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
10 Dotations, fonds divers			10 Dotations, réserves
16 Emprunts	12 046,95	1 093 226,30	16 Emprunts
040 Op. d'ordres de transfert	1 496 427,33	1 231 971,78	040 Op. d'ordres de transfert
001 déficit d'investissement reporté	816 723,80		001 Excédent d'investissement reporté
TOTAL PREVISIONNEL	2 325 198,08	2 325 198,08	
		Solde = 0,00	

VII. BUDGET DES TANNERIES

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
10 Dotations, fonds divers			10 Dotations, réserves
16 Emprunts	415 169,75		16 Emprunts
21 Immobilisations corporelles		328 577,81	040 Op. d'ordres de transfert
040 Op. d'ordres de transfert		86 591,94	001 Excédent d'investissement reporté
TOTAL PREVISIONNEL	415 169,75	415 169,75	
		Solde = 0,00	

Ce budget est amené à être clôturé courant 2026.

